

BAREME D' AFFECTATION DES MAITRES AUXILIAIRES **Rentrée 2010**

CRITERES		POINTS	CONDITIONS
Diplômes ou Expérience professionnelle			
EXPERIENCE dans le SECTEUR PRIVE (<i>saisie manuelle</i>) (matières professionnelles) OU Baccalauréat professionnel ou technologique (enseignement dans les matières professionnelles)		30 5	Justifier de cinq années de pratique professionnelle hors du secteur de l'enseignement dans la discipline enseignée appréciée à la date de fin de l'année scolaire des élèves.
Baccalauréat + 2 (DEUG, BTS...)	Discipline d'enseignement général ou technologique	15	
	Discipline d'enseignement professionnel (matières professionnelles)	30	
Licence ou titre requis pour s'inscrire à un concours de recrutement	Enseignement dans une discipline différente	25	La bonification de 16 points est accordée lorsque le diplôme ou le titre détenu correspond à la discipline souhaitée.
	Enseignement dans la discipline	25 + 16	
Master 1 ou maîtrise	Enseignement dans une discipline différente	30	
	Enseignement dans la discipline	30 + 16	
Master et plus	Enseignement dans une discipline différente	35	
	Enseignement dans la discipline	35 + 16	

CRITERES		POINTS	CONDITIONS
Ancienneté de service sur le territoire en qualité de maître auxiliaire			
	Enseignement secondaire public : 5 mois et plus par année scolaire	3 pts/an	Les services à temps incomplets (50 % et au-delà) sont considérés comme des services à temps complet. Les périodes ouvrant droit aux indemnités représentatives de congés payés sont prises en compte.
	Enseignement secondaire privé : 5 mois et plus par année scolaire à condition d'appartenir au vivier des maîtres auxiliaires de l'enseignement public	3 pts/an	
+	Bonification liée à une affectation en brousse ou aux îles : 5 mois et plus par année scolaire (cumul des contrats sur l'année égal au moins à 5 mois).	3 pts / an	

L'ancienneté de service (5 mois et + par année scolaire) se comprend comme la durée de service quel que soit le nombre de contrats dans l'année.

CRITERES	POINTS	CONDITIONS
SITUATION FAMILIALE		
Enfant(s) à charge	3 points par enfant à charge (maximum 6 points)	Enfant à charge de moins de 20 ans au plus tard à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves. Enfant à naître au plus tard à la date de fin de l'année scolaire devant les élèves. <i>(saisie manuelle)</i>

ADMISSIBILITE AU CONCOURS (maximum deux admissibilités)	POINTS
<u>Concours</u> : fournir les justificatifs	
Professeur des Ecoles pour ceux ayant choisi la discipline Instit Spé. (PE en enseignement spécialisé)	30
CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP	30
AGREGATION	35

CRITERES	POINTS
VOEUX D'AFFECTATION	
Bonification pour les deux premiers voeux formulés (vœux communes ou voeux larges) pour la brousse ou les îles.	10